

CONSULTATION de la POPULATION

du 18 mars au 15 avril 2019 - 17h

Sont concernés les **transits des déchets du BTP pour être déversés et stockés** dans **la nappe** et **les sols** mis à nus par la carrière DENJEAN de Saverdun.



gaine et canalisation
plastiques

plâtres peints

bitumes

adjuvantés & colorés

béton

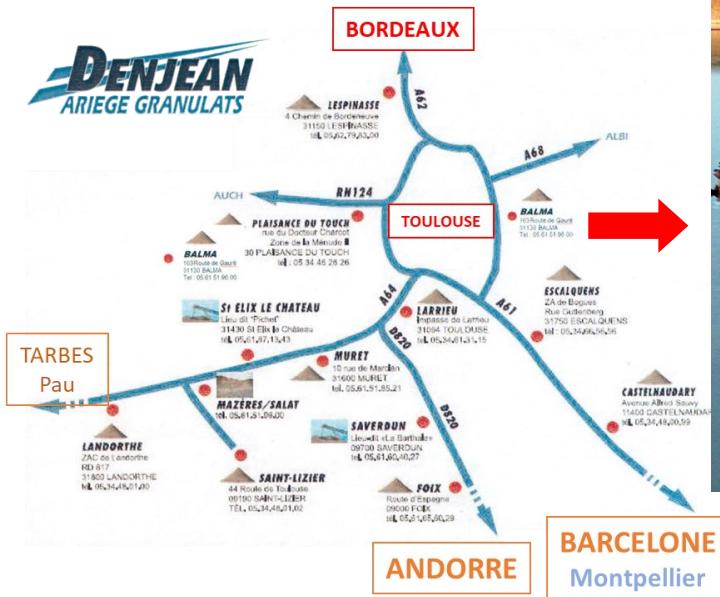
14 millions de tonnes aujourd'hui et plus tard 50 millions de tonnes

REPONDONS NON

en inscrivant notre **refus** et en **signant le registre** de cette consulta-
tion aux heures d'ouverture en **Mairie de Saverdun** ou sur le **site de**
la Préfecture à l'email : pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr

Photos: <https://www.flickr.com/photos/104520887@N03/>

=> Plus d'information : <http://www.protection-nappe-ariego.org/>



L'HISTORIQUE

- La DREAL et la Préfecture ont refusé la station de tri de déchets du BTP demandée par Gérard DENJEAN pour son site de Saverdun en septembre 2007.
- DENJEAN Granulats implante ses installations de dépôts et tris de déchets en Haute-Garonne puis fait transiter ces déchets jusqu'à Saverdun pour les stocker définitivement dans la ressource en eau au mépris de la réglementation (figure ci-dessus).
- En effet, dans un jugement du 11 décembre 2018, le tribunal Administratif de Toulouse est venu confirmer l'irrégularité « du transit de déchets » du BTP de la SAS DENJEAN Granulats et la mettre en demeure de déposer une demande à la préfecture avec consultation du public jusqu'au 15 avril 2019.

LA STATION DE TRANSIT ?

- C'est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), c'est-à-dire une activité reconnue comme portant un lourd préjudice à la santé publique et à l'environnement. Après leur transit, les déchets sont à leur arrivée stockés en carrière puis déversés dans les lacs creusés par l'extraction des graviers et des cailloux. Au contact de l'eau, ces déchets se délitent et libèrent des métaux lourds persistants et toxiques dans la ressource en eau.
- Cette station de transit permet le fonctionnement d'une décharge dans la ressource en eau de déchets du BTP sur 70 ha, polluant l'eau de notre nappe phréatique et bouleversant ses écoulements au point de rendre improductifs les puits sur plusieurs kilomètres alentour.

L'avis d'APROVA

- Nous avons appelé Mme la Préfète à faire preuve d'une très grande impartialité dans ce dossier, et à faire passer l'intérêt général du développement durable de la Vallée de l'Ariège avant les intérêts privés court-termistes de DENJEAN Granulats, prédatrice des ressources épuisables et peu soucieuse de la protection de la ressource en eau indispensable à notre territoire. Nous n'opposons pas développement et protection de l'environnement mais nous avons demandé à Mme la Préfète de réserver à notre territoire des projets à hauteur de ses enjeux humains, écologiques et sociaux.
- Notre association regrette l'absence de réunion programmée par DENJEAN Granulats pour que Gérard DENJEAN puisse répondre aux questions des ariégeois.
- Des compléments sont disponibles sur le site d'APROVA : <http://www.protection-nappe-ariège.org/>